

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de VAUCLUSE  
Arrondissement de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BÉDOIN

**Séance du 06 avril 2023**

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 5

Date de la convocation : 31/03/2023

Date de publication : 12/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le six avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de **BÉDOIN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Dominique SOUMILLE, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Cécile PAULIN, M. Christophe CHAUMARD, Mme Michelle PERRIN.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Eliane BARNICAUD en faveur de Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Patrick EMOND en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Cécile PAULIN en faveur de M. Gilles BERNARD, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN en faveur de Mme Dominique SOUMILLE.

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

**N° MA-DEL-2023-032****OBJET : BUDGET PREVISIONNEL 2023 - BUDGET ANNEXE "PISCINE-CAMPING-TENNIS"**

RAPPORTEUR: Mme Pascale BEGNIS

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget annexe « Piscine-Camping -Tennis » 2023.

Ce document budgétaire fait l'objet d'une maquette officielle, laquelle est annexée à la présente délibération, et présente les prévisions de dépenses et de recettes pour l'année 2023.

Il est rappelé que le vote des budgets communaux intervient par nature et par chapitre, mais qu'un vote formel pour chacun des chapitres n'est pas obligatoire

Considérant l'approbation du compte administratif 2022,

Vu l'affectation des résultats de l'exercice 2022,

Vu la délibération n°2022-092 du 22 décembre 2022 portant sur l'ouverture de crédits anticipés avant le vote du budget 2023,

Considérant que les documents budgétaires ont été transmis à chaque membre du conseil municipal en même temps que la convocation et mis à la consultation auprès des services,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L1612.1 et L. 2311-1,

Vu la maquette budgétaire M57 du budget annexe jointe en annexe,

Vu la note de présentation des budgets 2023 ,

Par 19 voix pour et 4 voix contre ( M.Olivier Mercier, Mme Yannick Charreteur, M. Michel Pape, M. Michel Feldmann),  
Pour l'approbation compétente par délégation,

Le Conseil Municipal approuve le budget annexe « Piscine-Camping-Tennis » 2023 qui s'équilibre comme suit :

### Section de fonctionnement

Dépenses : 511 000€

Recettes : 511 000€

### Section d'investissement

Dépenses : 235 830€

Recettes : 235 830€

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture  
de Vaucluse le : 12/4/2023  
et publication sur le site internet de la commune de  
Bédoin le : 12/4/2023

Pour extrait certifié conforme,  
**Le Maire, M. Alain CONSTANT**

La Secrétaire de séance, Carole PERRIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).